

ATTESTATION D'INTÉGRITÉ DE L'AFD

Offres/Proposition/Contrat [Nom] N° _____

De : _____

Nous déclarons et nous nous engageons à ce que ni nous ni personne, y compris tout membre de notre joint-venture ou tout fournisseur, contractant, sous-traitant, consultant, sous-consultant, le cas échéant, agissant en notre nom avec l'autorité nécessaire ou avec notre connaissance ou consentement, ou facilité par nous, ne s'est engagé ou ne s'engagera dans une activité interdite en vertu de la Politique du Groupe AFD pour la prévention et la lutte contre les Pratiques Prohibées¹ dans le cadre de la présente procédure de passation de marché et (en cas d'attribution) de l'exécution du contrat susmentionné (« Contrat »), y compris tout amendement y afférent.

Nous acceptons de conserver tous les comptes, registres et autres documents (sur support papier ou électronique) relatifs à la passation et à l'exécution du contrat.

Nous, toute partie agissant en notre nom, les membres de notre joint-venture, nos sous-traitants, nos actionnaires directs ou indirects, et nos filiales, autorisons l'AFD à mener des enquêtes et, en particulier, à inspecter les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Contrat, y compris, mais sans s'y limiter, à nos processus et règles internes relatifs au respect des sanctions internationales prononcées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, et à les faire vérifier par des auditeurs nommés par l'AFD.

Nous déclarons que nous avons payé, ou que nous paierons, les commissions, avantages, honoraires, gratifications ou frais liés à la procédure de passation ou à l'exécution du contrat au(x) tiers suivant(s) (par exemple, un intermédiaire/agent) (*) :

Nom du bénéficiaire	Coordonnées de la personne à contacter	Objectif/objet	Montant (indiquer la devise)

(*) : Si aucun montant n'a été payé ou n'est à payer, indiquer « Aucun ».

Nous reconnaissons que la participation de l'AFD au financement du Contrat est soumise à la Politique de prévention et de lutte contre les Pratiques Prohibées du Groupe AFD.

¹ Disponible sur <https://www.afd.fr/en>

Nous reconnaissions que l'AFD ne sera pas en mesure de participer au financement du Contrat si nous, y compris toute partie agissant en notre nom², tout membre de notre joint-venture, tout fournisseur, contractant, sous-traitant, consultant ou sous-consultant, tout actionnaire direct ou indirect, ou toute filiale agissant :

- sont directement ou indirectement soumis, contrôlés par une personne ou une entité soumise ou agissant au nom ou pour le compte d'une personne ou d'une entité soumise à des sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France³.
- sont directement ou indirectement soumis, contrôlés par une personne ou une entité soumise, ou agissant au nom ou pour le compte d'une personne ou d'une entité soumise à des sanctions sectorielles adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne⁴ et/ou la France.
- Dans le cadre de l'exécution du Contrat, acquérir ou fournir des biens faisant l'objet d'un embargo adopté par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France⁵.

Nous nous engageons à informer sans délai l'Administration contractante, qui informera l'AFD, de tout changement de circonstances concernant les sections ci-dessus après la signature de la présente Convention.

Nom: _____ En qualité de : _____

Dûment habilité à signer au nom et pour le compte de⁶: _____

Signature _____ Date: _____

² Les dirigeants (y compris toute personne membre de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance, ou ayant un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle), les employés ou les agents (qu'ils soient déclarés ou non).

³ Les références ou adresses de sites Internet suivantes sont fournies à titre d'information uniquement : Pour la liste tenue par les Nations unies, l'Union européenne et la France, le site Internet suivant peut être consulté : [⁴ Pour information uniquement, les sanctions sectorielles de l'UE sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.sanctionsmap.eu/#/main>](https://gels-avoirs.dgtresor.gouv.fr>List</p></div><div data-bbox=)

⁵ Pour information uniquement, les sanctions sectorielles de l'UE sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.sanctionsmap.eu/#/main>

⁶ En cas de joint-venture, le nom de la joint-venture doit être inséré ici et la personne dûment autorisée à signer la demande, l'offre ou la proposition au nom du demandeur, du soumissionnaire, de l'offrant ou du consultant doit signer la convention.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROJET DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE EN RDC
(P180495)

TERMES DE REFERENCES POUR LE RECRUTEMENT
D'UN (E) SPECIALISTE EN SUIVI-ÉVALUATION.

Accord de financement Crédit IDA n°7602-ZR

Convention de Crédit AFD n°CCD119801 H

Référence du marché PPM : ZR-CI-408631-CS-INDV

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1.1. CONTEXTE NATIONALE

La République Démocratique du Congo (RDC) dispose d'un énorme potentiel dans le secteur numérique qui pourrait contribuer de manière significative au PIB du pays, augmenter les opportunités d'emploi et d'entrepreneuriat et améliorer la prestation de services à la population, mais ce potentiel n'est pas encore exploité.

Le taux de pénétration du haut débit s'élève actuellement à seulement 17,2 %, sur la base d'abonnements à haut débit uniques et les réseaux mobiles à large bande existants ne couvrent qu'environ la moitié de la population, avec des prix de détail du haut débit parmi les plus élevés d'Afrique. En outre, la fourniture de services numériques est encore limitée, avec peu de plateformes et de systèmes numérisés capables de faciliter l'efficacité des services publics et l'accès aux services par la population. La RDC a davantage besoin de compétences numériques et d'un écosystème d'innovation numérique à la hauteur de la taille et des multiples défis du pays pour soutenir la transformation numérique. Tous ces éléments, s'ils sont bien développés, peuvent contribuer et contribueront à créer d'immenses possibilités de création d'emploi, ainsi que de nombreuses possibilités d'entrepreneuriat pour les jeunes et permettre l'accès au service et soutenir la croissance économique de la RDC.

1.2 DESCRIPTION DU PROJET

Le Gouvernement de la RDC a mis en place un Projet de Transformation Numérique qui renforcera l'accroissement de l'accès à une connectivité haut débit abordable et de haute qualité, à des services et solutions numériques à fort impact et en demande, ainsi qu'à des compétences numériques pertinentes pour l'industrie. L'objectif de développement du projet est d'accroître l'accès et l'utilisation inclusifs de l'internet et renforcer les bases pour les services numériques en RDC.

Le projet est conçu pour appuyer la transformation numérique du pays. Pour ce faire, il investira dans (i) l'infrastructure de connectivité numérique fondamentale nécessaire pour soutenir le mouvement vers l'accès numérique universel ; (ii) l'infrastructure publique numérique transversale (DPI) fondamentale requise pour faire évoluer les transactions numériques et à distance (dans les secteurs privé et public) ainsi que la prestation de services de manière rentable et sécurisée au niveau sectoriel ; (iii) le renforcement de la base de compétences numériques avancée et l'écosystème d'innovation numérique de la RDC pour garantir l'utilisation productive de la technologie, tout en créant des liens avec des emplois numériques et soutenir le développement de nouveaux services numériques, et (iv) le renforcement de la capacité institutionnelle et la gouvernance nécessaires pour mener des initiatives connexes de manière concertée et intégrée.

1.2.1 Les Composantes du Projet

Le Projet est constitué des cinq composantes suivantes :

- **Composante 1 - Élargir l'accès et l'inclusion numériques :** Cette composante soutiendra le développement de cadres favorables et fournira un financement pour compléter et catalyser les investissements du secteur privé dans le déploiement d'infrastructures de réseaux à large bande, en vue d'accélérer les progrès de la RDC vers l'accès universel au haut débit et une inclusion numérique plus large, à travers l'extension du backbone fibre optique nationale et la connectivité rurale.
- **Composante 2 - Introduction de bases numériques pour la prestation de services :** Cette composante soutiendra les investissements dans les éléments de base numériques transversaux nécessaires pour étendre de manière rentable et sécurisée la fourniture de services numériques à travers la RDC, en particulier du côté du secteur public, tout en soutenant leur intégration dans les services clés pour améliorer l'accès. Elle se concentrera sur les infrastructures et plates-formes numériques partagées et transversales qui permettraient au gouvernement d'étendre son utilisation aux outils numériques.
- **Composante 3 - Développer une main-d'œuvre compétente en matière de numérique et stimuler l'innovation dans les services numériques :** Cette composante soutiendra le développement des compétences numériques et du système national d'innovation, en améliorant les compétences et en renforçant les capacités des fonctionnaires, des étudiants et des entrepreneurs engagés dans des programmes dans le domaine de la technologie, en stimulant les liens entre le secteur de l'enseignement supérieur et le secteur technologique, et en alimentant le développement de solutions numériques locales qui encouragent une utilisation productive de la technologie numérique.
- **Composante 4 - Coordination institutionnelle et gestion du projet :** Cette composante financerà la gestion et la coordination du projet du bénéficiaire en matière de capacités, y compris la passation des marchés, la gestion financière, le suivi-évaluation, ainsi que la gestion des sauvegardes environnementales et sociales (E&S).
- **Composante 5 - CERC :** Cette composante est la composante d'intervention d'urgence (CERC).

1.2.2 Portée géographique du projet

Les activités du projet seront mises en œuvre à l'échelle nationale, en se concentrant principalement sur les 10 provinces du Cadre de partenariat pays (CPF) entre la Banque mondiale et le Gouvernement de la RDC, à savoir Kinshasa, Kwilu, Kongo-Central, Kasaï, Kasaï-Central, Kasaï-Oriental, Lomami, Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un programme régional plus large implémenté à travers plusieurs pays d'Afrique orientale et australe, financé par la Banque mondiale, qui comprend un appui au COMESA (Marché commun de l'Afrique orientale et australe) afin de renforcer la coordination régionale et l'intégration économique.

1.2.3 Financement et gestion du projet

Le projet est financé par la Banque mondiale pour un montant de 400 millions de dollars américains et cofinancé par l'AFD à hauteur de 100 millions d'euros. Le projet a été approuvé le 27 juin 2024 et l'Accord de Financement a été signé le 25 novembre 2024 et est entré en vigueur le 24 juin 2025. Il sera mis en œuvre sur une période de 5 ans et se clôturera en décembre 2029.

Le projet est géré par une Unité de Gestion du Projet (UGP) qui a été mis en place au sein du Ministère des Postes, Télécommunications et Numérique (MPTN).

Le dispositif institutionnel se compose d'un ensemble d'institutions qui jouent un rôle clé à la fois dans la mise en œuvre du projet et bénéficiaires de celui-ci. Il comprend notamment : le ministère des Postes, des Télécommunications(MPT) , de l'Economie Numérique et du Numérique (MEN), le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire (MESU), l'Agence pour le Développement du Numérique (ADN), l'Office National d'Identification de la Population (ONIP), l'Autorité de Régulation des Postes, Télécommunication et TIC (ARPTIC), le Fonds de Développement du Service Universel (FDSU), la Société Congolaise de la Fibre Optique (SOCOF), entre autres.

A cette fin, le Gouvernement souhaite recruter un(e) Responsable en Suivi-évaluation (RSE), chargé de définir et mettre en œuvre un système de suivi-évaluation (S&E) du projet entendu comme « un système intégré de réflexion, suivi de résultats et impacts du projet, qui doit être planifié, géré et doté de moyens adaptés, et non comme un simple travail de statistique ou seulement une obligation imposée de l'extérieur ».

II. FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

Sous l'autorité directe du Coordonnateur du Projet, le RSE a pour mission d'assurer la coordination des activités de S&E du projet et de répondre aux questions fondamentales suivantes : Qui fait quoi ? Quand ? Comment ? et Pourquoi ? et Comment tracker l'atteinte de résultats et progrès de la mise en œuvre ? A ce titre, le RSE est appelé à accomplir les tâches spécifiques suivantes :

a) Mettre en place un système de suivi-évaluation (SSE) du projet efficace et efficient

- Décrire l'organisation et le fonctionnement du SSE du projet en définissant les rôles et responsabilités des parties prenantes au suivi-évaluation (S&E) du projet ; Le SSE prévoit un circuit de la remontée de l'information de la base au plus haut niveau de prise de décisions.

Conception et planification du système

- Mettre en œuvre un SSE conformément aux manuels de projet et de procédure existantes ; Définir et établir du tableau de description des indicateurs, basé sur le cadre des résultats dans le document de projet ;
- Examiner le cadre des résultats existant du projet : pour chaque Indicateur, décrire comment il est défini, comment les données connexes sont collectées, à quelle fréquence et qui en est responsable, en étroite collaboration avec les autres membres de l'UGP, les membre de comité technique du projet et des autres parties prenantes impliqués ;
- Identifier tous les sous indicateurs supplémentaires pour suivre l'évolution du projet et l'achèvement des indicateurs globale du Projet ;
- Définir les modalités de collecte, d'analyse et de gestion des données relatives aux indicateurs de mesure de la performance du projet à tous les niveaux de la chaîne des résultats et au progrès de la mise en œuvre ;
- Définir un cadre de diffusion des informations relatives au suivi-évaluation du projet ;
- Elaborer, valider et défusionner un plan annuel de S&E qui comprend tous les objectifs, les activités identifiées, les indicateurs de suivi, les sources des données, les responsables, la périodicité et le budget, si nécessaire ;

Développement d'outils et de systèmes informatique

- Mettre en place les outils de références nécessaires pour que chaque étape décrite ci-dessus se matérialise ;
- Produire un tableau de bord afin d'identifier un certain nombre d'indicateurs significatifs permettant de suivre l'avancement de la gestion du projet et de prendre les décisions nécessaires ;
- Créer des directives et des outils standardisés, qui seront utilisés pour collecter les données et les informations à savoir le tableau de bord, la base des données informatisée, et des rapports réguliers

- (par. Ex. un format de rapport, un registre, un cahier de prises de notes, une fiche simplifiée, les formulaires, les canevas, les guides d'entretien, une matrice de calcul du taux d'exécution etc.) ;
- Validation tous les outils de E&S afin qu'il soit performant ;
 - Assurer l'introduction d'une base de données en ligne / plateforme numérique pour gérer tous les flux d'informations, y compris système d'information géographique (SIG), avec un mécanisme d'interfaçage mis en place pour faciliter l'intégration avec d'autres systèmes tels que Geo-Enabled Monitoring Systems (GEMS) ;

Consultation et sensibilisation

- Organiser des ateliers d'opérationnalisation du SSE, pour gérer le consensus autour des principaux indicateurs et procédures à suivre etc. ;Aider à identifier les points focaux ou les personnes-ressources chargées de la collecte des données/rapportage (« unité de collecte de données »), selon besoin, pour le suivi des indicateurs dans leurs différentes institutions, ou collaborer avec les points focaux existantes, appuyer leurs capacités et suivre la collecte des informations concernant le projet;
- Guider toutes les parties prenantes à avoir une bonne compréhension du SSE et de la chaîne des résultats afin de converger les interventions vers des cibles annuelles retenues dans le cadre des indicateurs du Projet et de garantir la qualité et la cohérence des rapports ;
- Mettre les outils standardisés à la disposition de chaque unité de collecte de données et les former/sensibiliser sur le remplissage des fiches et les suivre pour remplir les données ;
- Fournir le canevas approprié aux prestataires, aux institutions et services publics impliqués, à produire les données et à compiler des informations en vue de délivrer des rapports des activités réalisées et ceux relatifs à l'état d'avancement de la mise en œuvre du Projet et les résultats intermédiaires obtenus ;

b) Mettre en œuvre le SEE et plan :

- Assurer la mise en œuvre opérationnelle du SSE (développement et révision des outils de collecte de données et des méthodes pour la mesure des résultats, actualisation régulière des indicateurs du résultat, analyse des données) et aider les autres parties prenantes dans l'accomplissement des tâches y relatives ;

Collecte des données de façon routinière

- Collecter des données primaire, secondaire et tertiaire de façon routinière ou active en fonction des méthodes ou techniques retenues ;
- Réaliser des missions de S&E sur la base du plan de travail de suivi et évaluation ou effectuer des visites de terrain régulières avec les responsables des composantes pour soutenir la mise en œuvre opérationnelle du SSE, et en identifier les adaptations éventuelles ;
- Aider avec la planification de missions de supervision ;
- Réaliser les réunions hebdomadaires internes tant au niveau de l'UGP que des toutes les structures impliquées, ainsi que des rencontres de suivi mensuel avec les parties prenantes (agences d'appui technique et autres) ;
- Veiller à ce que les parties prenantes au S&E du projet assument correctement leurs fonctions liées au S&E du projet – par ex.
- Appuyer les responsables des composantes et les partenaires (agents décentralisés ou points focaux) dans la rédaction de leur rapport d'activités ;
- Organiser des évaluations des projets (par. ex. la réalisation d'évaluations et d'enquêtes détaillées qui alimentent le S&E, les évaluations formatives et/ou opérationnelles, l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale) ;
- Soutenir le recrutement et la gestion des consultants, ou l'UGP peut faire recours aux évaluateurs externes - par ex. pour les évaluations des projets ;

Analyse et interprétation des résultats

- Traiter les données reçues (agrégation, interprétation etc.) ;
- Examiner les activités exécutées au cours desquelles se fait l'analyse de résultats (extrants et effets) grâce aux données obtenues, de l'analyse des rapports d'activités ou des réunions/visites de suivi et serviront à guider la planification opérationnelle du Projet pour s'assurer qu'on est dans la bonne direction ; Alimenter les systèmes d'information, y compris les systèmes d'information géographique (SIG), les instruments de surveillance numérique à distance et les applications logicielles, avec les données collectées et visualiser les réalisations du Projet ;
- Examiner les rapports sur le suivi, les analyser et trouver les causes des blocages éventuels dans la mise en œuvre du projet pour soutenir à la fois une mise en œuvre et la planification améliorée ;
- Consolider et analyser les données soumises par les unités de collecte de données désignés – par ex. consolider les rapports d'activités sur la base des rapports fournis par les responsables des composantes, faire des analyses qualitatives et quantitatives telle que nécessaire ;
- Déterminer le taux d'exécution des plans d'actions ou le niveau de l'exécution de l'intervention par rapport aux prévisions, afin de renseigner sur les activités réalisées, les résultats obtenus, les problèmes rencontrés et les solutions envisagées ou trouvées ;
- Déterminer les progrès réalisés par rapport aux objectifs, indicateurs, et cibles fixés ;

Rapportage

- Documenter/Présenter les progrès réalisés dans la mise en œuvre, y compris par rapport au cadre de résultats ;
- Produire un monitoring et rédiger le rapport de S&E régulière sur la base des données fournies et analysées ;
- Produire un tableau de bord périodique pour suivre l'évolution de la gestion du Projet et de prendre les décisions qui s'imposent ;
- Assister avec la rédaction des rapports global du projet semestriel soumis à la Banque mondiale et à l'AFD, ainsi qu'aux comités de pilotage et technique ;
- Présenter dans le cadre de la mission de supervision les progrès réalisés par rapport au cadre de résultats du projet ;

Diffusion

- Animer la diffusion régulière des conclusions tirées des travaux de S&E auprès du personnel du projet, des partenaires de mise en œuvre et des bénéficiaires et acteurs concernés ; La diffusion se fait en harmonisation avec le plan de mobilisation de parties prenantes et le plan de la communication du Projet ;
- Rendre compte régulièrement au Coordonnateur du Projet, souligner les sujets de préoccupation ;
- Contribuer à la préparation de la documentation sur le suivi-évaluation à examiner lors des réunions de supervision ;
- Participer aux missions de revues externes et faciliter l'accès des membres de l'équipe aux données du S&E ;

III. RÉSULTATS ATTENDUS :

Les principaux résultats attendus de l'accomplissement de la mission du RSE sont les suivants :

- Le SSE du projet est mis en place – y compris les outils de S&E sont introduites et régulièrement mis à jour ; une plateforme numérique pour le S&E est mise en place et alimenté ; les parties prenantes sont formées aux outils et aux systèmes etc.
- Les plans annuels de S&E sont élaborés, validés et exécutés ;
- Les données et rapports sont collectés et analysés de manière systématique et correcte ;
- Les indicateurs du cadre de résultats du projet sont renseignés périodiquement ;
- Les évaluations de l'impact sont réalisées ;

6

- Les rapports de suivi-évaluation du projet et des tableaux de bord sont régulièrement produits et diffusés ;

IV. OBLIGATION DU RSE EN MATIERE DES RAPPORTS

Le RSE établira des rapports d'activités mensuels, trimestriels, semestriels et annuels concernant la mise en œuvre du plan S&E. Ces rapports présenteront également les principales questions soulevées et les solutions apportées, ainsi que la progression du cadre des indicateurs et les prévisions pour le mois ou le trimestre suivant. Lesdits rapports seront déposés en version électronique au plus tard sept (7) jours, quinze (15) jours et un mois respectivement après la fin de chaque période concernée.

Le rapport semestriel et annuel du RSE comprendra, notamment :

- Un point sur l'état de chaque indicateur d'objectif, de résultat et d'activité, incluant l'analyse comparative des réalisations avec les valeurs cibles. Des justifications seront fournies si les écarts entre les valeurs atteintes des indicateurs sont de 10% inférieures ou supérieures aux cibles de la période sous revue ;
- Une explication des difficultés rencontrées et des problèmes identifiés pouvant affecter l'atteinte des résultats attendus. Cette explication est accompagnée de recommandations et de propositions d'actions propres à remédier aux problèmes et aux difficultés rencontrées ;
- Une documentation des activités significatives de suivi-évaluation réalisées incluant la collecte de données, les passations de marchés en matière de S&E et les résultats des revues de qualité des données.

V. CRITERES DE PERFORMANCE

Les performances du RSE seront évaluées semestriellement par l'UGP sur la base du plan de S&E, y compris les activités et les résultats attendus. L'efficacité et la performance du responsable suivi-évaluation seront également mesurées en fonction de :

- La qualité de la conception et de la mise en œuvre du SSE ; la capacité de mise en œuvre du cadre de remontée de l'information sur tous les aspects du projet et de la rapidité de détection des points de blocage ; la capacité à suivre l'exécution des activités du plan de travail annuel et la compréhension et capacité des parties prenantes à soutenir le SSE. etc.
- La qualité du suivi de la mise en œuvre du plan de travail annuel ;
- La qualité, exhaustivité, cohérence et actualité de la collecte des données ;
- La qualité et la clarté des analyses et des rapports produits ;

VI. DUREE DU MANDAT

La durée du contrat sera d'un (1) an, renouvelable sur base de l'évaluation des indicateurs de performance qui auront été établis pour mesurer les tâches ci-dessus et jugées satisfaisantes par le Gouvernement et la Banque mondiale. Le candidat retenu sera basé au siège de l'UGP à Kinshasa. Il sera amené, en cas de besoin, à effectuer des déplacements à l'intérieur ou à l'extérieur du pays.

VII. PROFIL DU CANDIDAT

Le RSE du projet PTN est une Expert de nationalité congolaise (RDC) disposant des compétences suivantes :

- Avoir au moins un diplôme universitaire (Bac +5) en économie, mathématiques, statistique, informatique, gestion, géographie, ou diplôme équivalent ;
Disposer d'au moins 8 (huit) années d'expérience professionnelle en S&E, dont au moins 5 (cinq) à un poste de RSE ;
- Avoir une expérience préalable dans le domaine du S&E d'initiatives numériques est un atout ;

- Posséder une expertise dans la conception et à la mise en place de SSE : et avoir participé à la conception et à la mise en place d'au moins 2 (deux) SSE des projets de cette envergure financés par la Banque mondiale, l'Agence Française de Développement et/ou d'autre bailleurs ;
- Posséder une expertise dans la conception ou la supervision d'enquêtes et d'évaluations d'impact ; et avoir participé à la préparation et à la supervision d'au moins 2 (deux) études d'évaluation d'impacts socio-économiques,
- Posséder une expertise dans la préparation de rapports de projet consolidés ; et avoir participé à la préparation d'au moins 2 (deux) rapports de suivi-évaluation, ou des rapports ex-ante ou ex-poste des projets financés par la Banque mondiale, l'Agence Française de Développement et/ou d'autres bailleurs de fonds ;
- Avoir une grande capacité d'analyse et de synthèse ;
- Avoir une grande capacité à interagir et à coordonner divers acteurs qui contribuent à une SSE ; La maîtrise de l'outil informatique pour le S&E, notamment des logiciels de base et de statistiques ; une expérience préalable avec SIG est un atout ;
- Avoir une expérience dans un projet financé par les bailleurs de fonds multilatéraux est un atout ;
- Avoir une bonne connaissance des procédures de la Banque mondiale/ de l'Agence Française de Développement en matière de suivi évaluation est un atout ;
- Avoir une excellente maîtrise du français ;
- Une bonne capacité de rédaction des rapports et préparation des présentations ;
- Capacité à bien travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire
- Être autonome et rigoureux.

Le poste est de la catégorie 2.